



**Administration Communale de
Wahl**
(Gr.-D. de Luxembourg)

Wahl, le 23 mai 2022

AVIS

Dossier N° : EAU/AUT/22/0391
Jour d'affichage : 25.05.2022

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation requise par la prédite loi a été sollicitée par **Madame Lynn MAJERUS**, L-8822 Kuborn, 2, rue Driecht, concernant la **dérogation à l'obligation de clôturer les berges en zone de protection du lac de la Haute-Sûre prévue par le point 6.20.1 par l'Art. 6. du règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre à Kuborn.**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le secrétaire,

La bourgmestre,

